

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

**Séance du 30 avril 2026**

---

**L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril à 09 heures 30,**

**Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau, se sont réunis en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous la Présidence de Monsieur BORREGO Manuel, Vice-Président.**

**Nombre d'Administrateurs en exercice : 11**

Présents : 9

*M. BORREGO Manuel, Mme FRITSCH Corinne, Mme VISSIERE Christine, Mme LAUSSUCQ Vanessa, Mme LABBE Bénédicte, M. ORTIZ Serge, Mme NAZARIES Annick, Mme VILLENAVE Christine et M. RIFFAUD Guy.*

Absents et représentés : 2

*M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à M. BORREGO Manuel et Mme MARZAT Pascale qui a donné procuration à Mme FRITSCH Corinne.*

Date d'envoi de la convocation le dix-sept avril deux mille vingt-six.

*Mme LABBE Bénédicte est élue secrétaire de séance.*

## DL30042026 – 2 - Budget CCAS - Exercice 2025 – Compte administratif

Rapporteur : Monsieur Le Vice-Président

L'état des réalisations du budget principal s'établit comme suit (en euros) :

### Résultat exercice 2025 et affectation CCAS M57

Fonctionnement	2025
Dépenses mandatées	299 783,27
Recettes réalisées	310 222,40
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>10 439,13</b>
Résultat N-1 (reporté)	174 863,91
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>185 303,04</b>

Investissement	2025
Dépenses mandatées	82 298,16
Recettes réalisées	90 895,89
<b>Solde d'investissement</b>	<b>8 597,73</b>
Solde reporté N-1	-17 814,47
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>-9 216,74</b>

Restes à réaliser (investissement)	2025
Dépenses	664,80
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>-664,80</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) B+C</b>	<b>-9 881,54</b>

<b>Résultat de clôture A+B+C</b>	<b>175 421,50</b>
----------------------------------	-------------------

**VU** les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable ;

**VU** le tableau de synthèse des réalisations de l'exercice 2025 ;

**VU** la maquette du compte administratif 2025 et ses annexes ;

Après désignation de Mme FRITSCH Corinne pour présider le vote ;

Après que le Vice-Président ait quitté la salle de délibération ;

**CONSIDERANT** que la séance avant l'approbation des comptes administratifs est présidée par le Vice-président du CCAS et que son Président n'est pas présent au moment du vote ;

**Le Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

**ADOPTER** le compte administratif 2025.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**La Secrétaire de séance**

**Mme LABBE Bénédicte**



**Mme FRITSCH Corinne**

Le Vice-Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **30 AVR. 2026** otifié le :

Télétransmis à la

Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **30 AVR. 2026**

Accusé de réception en préfecture  
033-263302127-20260430-DL30042026-02-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2026